



Québec, le 2 mai 2012

Madame Isabelle-Anne Bisson
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

Madame,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse sur le territoire de la ville de Saguenay, et ce, à compter du 22 mai 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous nomme membre de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur ce projet, commission qui sera présidée par monsieur Pierre André.

Veuillez agréer, Madame, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,

M^c Pierre Renaud, MAP

c.c. M. René Beudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications

Québec, le 2 mai 2012

Monsieur Pierre André
Membre
Bureau d'audiences publiques sur l'environnement
Édifice Lomer-Gouin
575, rue Saint-Amable, bureau 2.10
Québec (Québec) G1R 6A6

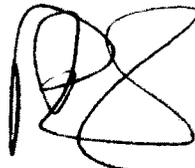
Monsieur,

Le ministre du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs, M. Pierre Arcand, a confié au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement le mandat de tenir une audience publique concernant le projet de desserte ferroviaire au terminal maritime de Grande-Anse sur le territoire de la ville de Saguenay, et ce, à compter du 22 mai 2012.

Conformément aux dispositions de l'article 2 des *Règles de procédure relatives au déroulement des audiences publiques*, je vous confie la présidence de la commission chargée de tenir enquête et audience publique sur le projet précité.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

Le président,



M^c Pierre Renaud, MAP

c.c. M. René Beaudet, secrétaire et directeur général de l'administration et des communications